

**Modalités de sélection des experts du Réseau Figure  
pour la constitution des comités d'évaluation**

Version du 11/12/2019.

Responsable : Maxime JACQUOT - Vice-président du comité  
d'accréditation du Réseau Figure en charge de l'évaluation  
Courriel : maxime.jacquot@univ-fcomte.fr

### **Cadre général**

La procédure de sélection des experts s'appuie sur la charte de l'association Réseau Figure - dont l'extrait relatif aux experts est présenté en annexe - qui expose ses principes déontologiques, les valeurs collectives, les règles d'action et de comportement que ses collaboratrices et collaborateurs internes et externes s'engagent à respecter. Cette procédure est guidée par la conviction forte que l'accréditation et donc l'évaluation d'une formation implique : transparence, indépendance, neutralité et impartialité.

Le Réseau Figure veille à garantir au cours de ces processus, le respect de la déontologie, des bonnes pratiques, des procédures mises en place, la qualité de l'expertise et l'égalité de traitement entre les entités évaluées. Pour cela, il :

- porte à la connaissance des entités évaluées : objectifs et conditions du déroulement de l'évaluation, composition des comités d'évaluation, raisons qui motivent les décisions favorables et défavorables et critères de prise de décision ;
- met à la disposition des experts des documents actualisés explicitant les procédures (guide de l'expert, etc.) et accompagne les experts dans leur démarche via des échanges et des sessions de formation, qui présentent : le référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation, la méthodologie d'exploitation du référentiel par les entités responsables de programme, la démarche d'amélioration continue, le rôle et les modalités de l'évaluation, les attendus de l'évaluation de suivi et d'accréditation ;
- s'engage à prendre les mesures adéquates en cas de manquement aux règles définies par la charte ; à veiller à la cohérence et à la fiabilité des procédures et des résultats des évaluations, en mettant en place un plan d'amélioration continue de ses pratiques, enrichi notamment par les retours d'expérience ; à se soumettre à une évaluation externe de ses méthodes de travail et de son fonctionnement.

### **Experts du Réseau Figure**

Le Réseau Figure constitue depuis 2012 un vivier d'experts, sélectionnés sur la base de leur expérience dans le domaine des formations en ingénierie, et de leurs connaissances dans le domaine scientifique et pédagogique concerné. Ces experts ont été sollicités directement pour réaliser des expertises pour le compte du Réseau Figure et peuvent l'être à nouveau.

En 2019, un appel à candidature pour devenir expert du Réseau Figure est lancé pour compléter et enrichir le vivier d'experts agissant pour le compte du Réseau Figure. Cet appel sera renouvelé chaque année, entre les mois de juin et décembre.

Les potentiels experts sont invités à envoyer leur candidature composée d'un CV, précisant entre autres les domaines et activités de recherche, les expériences en pédagogie et en évaluation, etc. et d'une lettre de motivation, attestant de la lecture de la charte du Réseau Figure et le cas échéant, des liens avec le Réseau. En parallèle de cet appel et en fonction des besoins de l'évaluation, le Réseau Figure peut faire du repérage de nouveaux experts.

### **Les comités d'évaluation du Réseau Figure**

Le président du comité d'accréditation valide la constitution des comités d'évaluation par son vice-président en charge de l'évaluation. Chaque comité d'évaluation est unique et composé de façon à répondre aux besoins de l'évaluation.

Les comités d'évaluation, composés d'experts - un coordonnateur, des spécialistes, un représentant du monde de l'entreprise et un étudiant -, interviennent dans le cadre d'une première accréditation, du suivi ou d'une ré-accréditation. Les experts choisis sur la base de leur compétence avérée en adéquation avec les missions confiées sont des :

- enseignants-chercheurs ayant exercé des activités et/ou des responsabilités pédagogiques (par exemple : direction des études, pilotage d'innovation pédagogique, responsabilité de formation, etc.) ;
- seniors issus du monde académique ou de l'entreprise et ayant exercé des responsabilités au niveau local ou national (présidence d'université, direction d'école d'ingénieur, direction d'unité de formation et de recherche (UFR), direction de laboratoire de recherche, direction scientifique d'entreprise ou d'organisme, etc.) ;
- professionnels issus du monde de l'entreprise dans le secteur de l'industrie ou des services ;
- étudiants inscrits en troisième année de licence ou en master.

Le vice-président du comité d'accréditation en charge de l'évaluation appuie ses choix d'experts sur deux analyses réalisées en parallèle, la première concerne les besoins de l'évaluation : analyse des dossiers, caractéristiques de l'entité évaluée et des thématiques couvertes par l'évaluation, la deuxième porte sur le profil des personnes composant le vivier d'experts (thématique de recherche, expérience en pédagogie, liens avec le Réseau Figure, etc.).

Il recherche un équilibre entre anciens et nouveaux experts, ainsi qu'une complémentarité des profils. En effet, lors d'une première évaluation, les experts sont mobilisés comme spécialistes dans le cadre d'une évaluation de suivi ; puis dans le cadre d'une ré-accréditation et enfin dans le cadre d'une première accréditation. La coordination revient à un expert confirmé.

Il veille également à prévenir les éventuels conflits d'intérêts, à partir de l'analyse des CV et des échanges avec l'entité évaluée. La liste des experts sélectionnés et le déroulement de l'évaluation sont notifiés par courriel au président de l'établissement évalué et au responsable inter-CMI du site, offrant ainsi la possibilité de récuser tout ou partie des experts proposés par une lettre motivée. Cette prévention ne supplante pas la responsabilité de l'expert de déclarer tout conflit d'intérêt.

### **Engagements des experts sélectionnés**

Les experts sélectionnés pour rejoindre un comité d'évaluation :

- sont chargés d'assurer la qualité des programmes à travers une évaluation impartiale et indépendante. Ils sont tenus de respecter les principes et les engagements décrits dans la charte du Réseau Figure et de signer un engagement de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt avant tout examen de dossier ou expertise. Les experts déclarent leurs liens d'intérêt et se déclarent s'ils constatent un conflit potentiel d'intérêts, incompatible avec l'exercice impartial de l'évaluation ;
- se familiarisent avec la méthodologie et le référentiel d'évaluation de la qualité des programmes de formation du Réseau Figure, le contexte de l'entité à évaluer, participent aux réunions et à la visite sur site, concourent à la rédaction du rapport d'évaluation ;

- font preuve de respect et d'écoute envers les entités responsables de programme, tout au long du processus et particulièrement lors de la visite sur site, les rencontres permettant d'ajuster le diagnostic d'autoévaluation et le plan d'action des entités évaluées. Tous les dossiers et éléments probants sont analysés avec impartialité. La plus grande rigueur est exigée des experts. Leurs appréciations doivent être fondées sur l'analyse des informations recueillies et sur des arguments factuels ; et tenir compte de la diversité des contextes, environnements et champs disciplinaires. L'évaluation de la sincérité de l'autoévaluation et de la pertinence du plan d'action plutôt que l'atteinte stricte des critères implique pour les experts, du recul, de l'expérience et de l'objectivité à tous les niveaux.

Les experts coordonnateurs, qui signent les rapports d'évaluation, sont chargés de veiller au respect de la collégialité des travaux et de la prise en compte des appréciations émises par tous les experts. Ils sont tenus d'informer le Réseau Figure de situations (ou liens) pouvant nuire à l'objectivité de l'évaluation.

ANNEXE  
**CHARTRE DU RÉSEAU FIGURE**  
-EXTRAIT RELATIF AUX EXPERTS-

La vocation et l'objet social de l'association d'intérêt général Réseau Figure (Réseau Formations à l'InGénierie par des Universités de REcherche), décrits dans l'article 2 de ses statuts, reposent sur les principes qui fondent et promeuvent le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. La charte du Réseau Figure précise et développe ces principes en les adaptant aux besoins de la mission qu'il entend réaliser en France et à l'étranger, à savoir d'une part l'évaluation et l'accréditation de formations universitaires, d'autre part la formation à l'ingénierie par la recherche.

Dans cette perspective, la charte du Réseau Figure affirme un certain nombre de valeurs qui guideront l'ensemble de ses actions et de ses réalisations :

- celles qui concernent l'administration et la gouvernance de l'association elle-même, dans son fonctionnement interne comme dans les relations avec ses membres ;
- celles qui découlent des conventions liant l'association à ses membres ;
- celles qui résultent de la mobilisation des étudiants dans les formations labellisées par le Réseau Figure ;
- celles qui incombent aux experts du Réseau Figure qui participent à l'évaluation des formations en vue de leur accréditation.

Tous les acteurs du Réseau Figure reconnaissent et acceptent de mettre en œuvre ces valeurs et principes destinés à forger un esprit et une identité garantissant l'homogénéité, la cohérence et l'unité de la communauté rassemblée par l'association. Ils reconnaissent également l'enjeu que constitue l'ingénierie dans le développement de la société.

**Un préalable** : l'approche déontologique

La déontologie consiste d'abord à mener une réflexion et à porter un discours personnel et quotidien sur le contenu et la portée des devoirs suscités par les missions accomplies ou les fonctions occupées dans la société, et dont les valeurs éthiques générales sont les suivantes : la probité, l'objectivité et la confiance.

La déontologie consiste ensuite à soutenir, sous l'empire de cette réflexion et de ce discours personnels, l'ensemble des actions conduites dans l'accomplissement de ces missions ou l'exercice de ces fonctions.

Par la généralité et la hauteur des principes qui la gouvernent, la déontologie dépasse les prescriptions légales et réglementaires qui s'imposent à chacun.

Le Réseau Figure, tant dans son organisation et son fonctionnement que dans ses processus d'évaluation et d'accréditation, promeut les pratiques déontologiques. L'ensemble des cursus labellisés par le Réseau Figure encouragent les pratiques déontologiques.

**Les principes directeurs du Réseau Figure** : la probité, l'objectivité et la confiance.

La probité. – Loyauté, honnêteté intellectuelle, intégrité sont contenues dans l'exigence de probité à laquelle se soumettent l'ensemble des partenaires du Réseau Figure. La probité implique notamment :

- un recul et une réflexion sur ses propres pratiques, comme administrateur du Réseau Figure, comme membre du Réseau Figure en général, comme étudiant et futur professionnel ayant suivi une formation labellisée par le Réseau Figure, et comme évaluateur indépendant ;
- la mise en place de processus clairement prédéfinis d'évaluation garantissant notamment le respect de l'indépendance, de l'impartialité et de la neutralité des évaluateurs ;
- un enseignement, dans le cadre des cursus labellisés par le Réseau Figure, tourné vers la connaissance des grands enjeux contemporains politiques, économiques, sociaux et environnementaux et la conscience de l'impact d'une future pratique professionnelle sur ces grands enjeux ;
- un enseignement, dans le cadre des cursus labellisés par le Réseau Figure, adossé à l'apprentissage de l'intégrité scientifique et de la responsabilité académique par la mise en œuvre d'une méthode scientifique.

L'objectivité. – Indépendance, impartialité, collégialité forment les ensembles essentiels de l'exigence d'objectivité, qui suppose notamment :

- une réponse adaptée aux questions soulevées et aux problèmes posés au Réseau Figure ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires ;
- l'explicitation des solutions adoptées ;
- en toute circonstance, la mise en œuvre d'un recul éthique, d'une prudence, sur les pratiques académiques et professionnelles en pondérant l'ensemble par une compréhension globale des dimensions humaine, économique, financière, sociale et environnementale.

La confiance. – Publicité, rigueur et bonne foi sont induites par la notion de confiance, qui est notamment suscitée par :

- le sérieux et la bonne foi du Réseau Figure et de ses acteurs et partenaires dans la mise en œuvre des engagements pris ;
- la mise en mouvement rigoureuse et transparente des processus d'évaluation ;
- l'actualisation des connaissances divulguées dans les formations des cursus labellisés par le Réseau Figure ;
- un enseignement, dans le cadre des cursus labellisés par le Réseau Figure, adossé à une recherche académique indépendante et libre ;
- une pédagogie, dans le cadre des cursus labellisés par le Réseau Figure, résolument tournée vers le développement des facultés d'anticipation et d'adaptation ;
- le respect des principes et des valeurs du Réseau Figure.

À partir de ces principes, les experts agissant pour le compte du Réseau Figure s'engagent à :

- respecter les principes et les engagements développés dans la présente charte ;
- réaliser les missions qui sont les leurs, notamment l'évaluation, en toute indépendance, impartialité et neutralité ;
- déclarer les liens d'intérêt et se récuser si un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, empêche l'exercice impartial de l'évaluation ou si leur compétence n'est pas en adéquation avec les missions confiées ;
- fonder les appréciations sur l'analyse des informations recueillies et sur des arguments factuels. Évaluer en prenant du recul, avec objectivité, et en tenant compte de la diversité des contextes, environnements et champs disciplinaires ;
- faire preuve de respect et d'écoute envers les entités évaluées tout au long de l'évaluation ;
- maintenir la collégialité des travaux en appréciant les commentaires émis par tous les experts ;
- s'astreindre au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle et ne pas utiliser les documents ou informations nécessaires à l'évaluation à d'autres fins que celle-ci ;
- observer la confidentialité des délibérations et s'interdire l'utilisation des données acquises pendant le processus d'évaluation.